



Pumpnickel

sommaire

amiante	p.1
amiante	p.2
amiante	p.3
amiante	p.4

Des réponses !

Quel Wissembourgeois se retrouve dans le comportement de la majorité des membres du conseil municipal lors de la séance du 20 mars 1996?

Quel citoyen peut admettre qu'à des questions précises posées courtoisement par un conseiller municipal il ne soit répondu que par le silence, la gêne ou le mépris ?

Quel parent ne trouve dans les pseudo-réponses tardives, incomplètes et changeantes des sujets d'interrogation sur la santé de ses enfants exposés (?) au poison invisible ?

Personne ne devrait perdre de vue que le despote, même éclairé, finit par être congédié. Déjà dans la Rome antique, un esclave se tenait derrière le triomphateur pour lui murmurer à l'oreille qu'il devait se souvenir qu'il était mortel.

La vérité, éclatant tôt ou tard, a le dernier mot éclairant d'une lumière souvent aveuglante celles et ceux qui se sont entêtés.

L'erreur, quand elle n'est pas reconnue ou avouée à temps, se transforme en faute. Elle devient impardonnable lorsque ses conséquences affectent la santé publique ou la crédibilité de celles et ceux à qui l'on a fait confiance.

Dans ce qu'il faut appeler l'affaire de l'amiante du LEP, la tactique d'épuisement, de pourrissement ou d'oubli n'a pas été payante. Les questions dont vous trouverez l'énoncé doivent trouver des réponses satisfaisantes, claires et honnêtes.

L'heure n'est plus au faux-fuyant, à l'esquive ou au secret, mais plutôt au débat, à la discussion et aux faits.

Pumpnickel sort de sa réserve. Il quitte le temps d'un supplément la distance qu'il entendait conserver vis-à-vis d'une actualité qui se fait pesante et empoisonne le climat de la ville.

La catharsis doit aller à son terme. Les citoyens, traités en personnes responsables et douées de raison, doivent savoir si oui ou non quelque chose leur a été caché et, si cela était le cas, quels motifs auraient poussé les détenteurs du pouvoir municipal à commettre ce que l'on n'ose imaginer.

Pour l'heure, que chacun prenne ses responsabilités, élus, parents, enseignants, entrepreneurs de démolition, administratifs, médecins, ... Il reste à Wissembourg suffisamment de gens ordinairement normaux pour faire la part des choses et démêler le vrai du faux, le virtuel du concret, l'illusion de la réalité.

Les petites et médiocres certitudes assénées péremptoirement par des ignorants déguisés en spécialistes ne suffisent plus. Seul le doute est scientifique, seule l'humilité inspire le respect, seule l'intégrité légitime l'autorité.

Le courage doit être au rendez-vous et inspirer tous ceux qui ont quelque chose à (nous) dire.

Pumpnickel

Note

Ce numéro spécial de Pumpnickel n'était pas prévu au programme des parutions qui se poursuivront selon une périodicité trimestrielle. A moins que l'actualité ne commande une nouvelle livraison exceptionnelle.

pour toute correspondance : Antoine Michon, 26 rue des Roseaux, Altenstadt 67160 Wissembourg

Questions

Voici le texte complet des questions adressées au maire de Wissembourg par Serge Bordier, conseiller municipal.

Monsieur le maire,
Conformément au règlement intérieur, nous vous demandons au nom du groupe «écologistes, démocrates & solidaires» la mise à l'ordre du jour du conseil municipal du 20/03/96 des questions suivantes ayant trait à la démolition de l'ancien LEP. Devant votre refus de débattre sur ce sujet lors de notre précédente demande, il ne nous reste que cette alternative légale pour obtenir que toute la lumière soit faite sur cette affaire. Je prends note que ces questions seront sans débat: je pose ma question, vous y répondez, et je passe à la suivante sans commentaire...

1. Avez-vous fait effectuer des prises d'échantillons sur les bâtiments concernés, avant la rédaction du cahier des charges ?
2. L'entreprise Haar & Fils a-t-elle effectué, avant le commencement des travaux, une prise d'échantillons sur ce même bâtiment ?
3. Sur la base de quelles données, malgré la supposition de présence de déchets spéciaux (amiante ou autres) mentionnée au cahier des charges sous la rubrique «contraintes spécifiques», affirmez-vous dans les DNA du 02/02/96 qu'il n'y a aucune trace d'amiante ?
4. Pour quelles raisons analyses et résultats datent-ils d'après l'arrêt des travaux ?
5. Sans remettre en cause la légitimité de la commission d'ouverture des plis, pouvez-vous expliquer pourquoi la DDE dans son rapport du 29/02/96 affirme qu'il apparaît une contradiction entre les prescriptions du cahier des clauses techniques particulières et le devis descriptif estimatif fourni par l'entreprise choisie ?

... (suite page 3)

Démolition de l'ancien LEP :

les faits, rien que les faits

•• **Printemps-été 1995**, décision de faire démolir l'ancien LEP de Wissembourg ; appel d'offres sur la base d'un cahier des clauses techniques stipulant que la présence d'amiante est vraisemblable dans les bâtiments à traiter, en précisant qu'il faudra traiter suivant la législation en vigueur.

•• **30/10/95**, une télécopie provenant de l'une des entreprises soumissionnaires parvient aux services techniques de la ville pour confirmer la présence d'amiante dans les cloisons des bâtiments à démolir, 3 échantillons sur les 8 prélèvements étant positifs à l'amiante.

•• **Novembre 1995 (?)**, une commission se réunit regroupant maire, 1^{er} adjoint et représentants de la sous-préfecture et de la perception pour se mettre d'accord sur l'attribution du marché. La moins-disante est sélectionnée pour un montant de 370 000 francs, alors que trois autres entreprises, à cause des surcoûts dus à la présence massive d'amiante étaient deux fois plus chères. Aucune réaction des administrations qui ne demandent pas de supplément d'information et entérinent la décision.

•• **24/01/96**, démarrage des travaux de démolition de l'ancien LEP, bâtiment de type Pailleron.

•• **26/01/96**, lettres à la mairie et à la sous-préfecture (voir page 4).

•• **30/01/96**, contacts téléphoniques (DRIRE, région, préfecture et ss-préfecture de Wissembourg, rectorat, inspection académique, médecine préventive, CRAM, services techniques Wissembourg, etc.) : il en ressort une probabilité de présence d'amiante dans les bâtiments en cours de démolition.

•• **31/01/96**, reprise des contacts avec appel des correspondants de la veille ; la Direction de l'Enseignement et de la Formation à la région «ne savait rien quand les murs lui ont été remis par l'Etat et n'a par conséquent rien dit à la ville de Wissembourg lors de la cession en 1993 à la suite de la mise en service du nouveau lycée» et «quand bien même on aurait su quelque chose, la bonne intelligence des relations entre les différentes collectivités territoriales obli-

geait à taire le cadeau "bombe à retardement".»

Des décrets fixant de nouvelles règles (très strictes) en matière de démantèlement de bâtiments amiantés seront publiés dans quelques jours. Leur application aurait rendu les travaux beaucoup plus coûteux.

Article dans les DNA : «*tout va bien, il ne faut pas s'énerver...*», surtout les parents d'élèves de la maternelle située à quelques mètres du «chantier».

Tant qu'une note écrite reproduisant le PV de l'entreprise chargée d'analyser l'air de l'ancien LEP en place certifiant qu'il n'y a pas d'amiante n'a pas été rendue publique, on est fondé à croire qu'il y en a.

•• **01/02/96**, contact avec les services de prévention de l'académie de Strasbourg et coup de fil chez Radio-France Alsace qui rappellera les protagonistes (mairie, parents d'élèves et Alsace Nature) le lendemain.

•• **02/02/96**, passage sur les ondes et annonce en fin de journée que sur l'insistance de la sous-préfecture, les travaux sont interrompus (alors que jusque-là ils ne pouvaient plus attendre...), des analyses de l'air vont être faites (alors que les ¾ des gravats ont été évacués) et qu'on reprendra pendant les vacances scolaires (ce que tout le monde demandait !) ; passage en boucle sur les ondes régionales du maire et des parents d'élèves qui développent des thèses contradictoires. Des gravats et un sac d'aspirateur appartenant à un riverain sont récoltés pour être analysés dès que possible.

•• **04/02/96**, il pleut depuis la veille au soir sur Wissembourg. Toute la poussière éventuelle est rabattue. Article maladroit de la mairie dans les DNA pour annoncer que les travaux sont interrompus et que des analyses sont faites pour confirmer les indications selon lesquelles tout va pour le mieux... ; d'après une conseillère municipale d'opposition, l'affaire semble mal engagée et la mairie mal à l'aise. les explications à géométrie variable du maire de Wissembourg tranchent avec la demande (des parents, des riverains et d'Alsace Nature) de publication des documents certifiant que tout est normal. Les plus crédules n'arrivent pas à se tranquilliser.

•• **Les informations les plus préoccupantes commencent à parvenir**

a. Un inventaire des bâtiments publics construits entre 1950 et 1980 est bien en cours à l'initiative de l'observatoire national pour la sécurité des établissements scolaires (tél. : 40 65 70 73, fax : 40 65 73 38 à Paris) pour faire le bilan des «amiantés».

b. Des lectures récentes (bulletin de la MGEN, Silence, note de l'ONSSSES) font penser que l'amiante est bien présente et pas uniquement en flochage dans les bâtiments incriminés, mais seul le descriptif complet des matériaux utilisés pourrait le confirmer.

Alors que la polémique devrait inciter à la prudence, on vient de démolir sans aucune précaution et en pleine ville un vieux hangar couvert de plaques «amiante-ciment» qui ont été cassées et mélangées aux autres gravats avant d'être envoyées on ne sait où...

•• **08, 09 et 10/02/96**

• Constitution d'un collectif rassemblant les parents d'élèves, Alsace Nature, les 4 conseillers municipaux d'opposition et les riverains. Le rapport (accablant) dont la commune disposait depuis la mi-novembre 1995 est enfin disponible.

• Le maire organise une réunion à la va-vite à l'école maternelle. Entre «un cahier des charges chiadé» et «des enfants qui se cassent la gueule», rien de bien nouveau sous le soleil. Sa prestation décide de nombreux parents et riverains à investir la sous-préfecture pour solliciter aide et protection de l'Autorité, la vraie.

• Le collectif a rencontré Madame le ss-préfet qui a déclaré devant une «délégation» d'une quarantaine de personnes qu'elle n'avait que la possibilité d'inciter le maire à s'entourer du maximum de précautions.

• Lettre ouverte d'Andrée Buchmann aux recteur et présidents des conseils régional et généraux alsaciens.

• Rencontre entre le maire et les 4 conseillers d'opposition. il leur promet un conseil municipal extraordinaire sur la question.

•• **11/02/96**, article dans les DNA faisant état des craintes du collectif et rappor-

tant les propos d'un technicien de la CRAM : «*même si les textes ne sont pas stricts, l'amiante est un produit dangereux. Le bon sens et l'esprit de responsabilité devraient dicter les mesures adéquates.*»

A l'évidence, beaucoup de coups de téléphone entre les diverses administrations locales et régionales depuis quelques jours. La DDE a envoyé une mission de conseil auprès des services techniques pour les aider à vérifier que la «*méthodologie employée*» a bien été la bonne, dixit Madame le sous-préfet sur les ondes de Radio-France Alsace ce mardi.

Les diverses associations de parents d'élèves se sont réunis lundi & mardi et envisagent de porter l'affaire en justice puisqu'il est maintenant établi que la ville savait depuis la fin octobre 1995 que l'amiante était présente dans les bâtiments à détruire.

Il ne s'agit plus de suspicion, mais de certitude depuis que le rapport commandé par l'entreprise SK de Soultz-sous-Forêts au laboratoire Fresenius de Stuttgart révèle que les cloisons de l'établissement rece-laient de 10 à 30% d'amiante intégrée au complexe de l'aggloméré les constituant. Prévenue dès la fin du mois d'octobre 1995, la mairie n'en a pas tenu compte car les conclusions de ce rapport ainsi que les

précautions préconisées par l'entreprise lui paraissaient largement exagérées. Ces considérations ont amené la mairie à décider au plus vite en adoptant la procédure minimale.

•• **22/02/96**, soirée d'information réunissant une quarantaine de personnes autour du Dr Privet, épidémiologiste et consultant en santé du travail, qui s'est occupé entre autres de l'affaire de Gérardmer. Il a rassuré les parents d'élèves en leur disant que les cas de maladies étaient dus à une exposition massive et prolongée et que, d'après lui, les risques de contamination étaient minimes. Ce qui ne l'a pas empêché de se scandaliser de la légèreté avec laquelle la mairie de Wissembourg s'est occupée de cette affaire. Il a aussi précisé que les textes antérieurs aux décrets de février 96 précisent que les déchets contenant de l'amiante doivent être entreposés sur des décharges de classe 1 et que cela ne souffre aucune exception. Un conseiller municipal d'Aschbach a déclaré que l'entreprise a déversé les gravats sur la décharge du village, les recouvrant fort opportunément de déchets de terre polluée provenant d'Allemagne !

•• **début mars 96**, le journal titre sur l'ab-

sence d'amiante dans l'air autour du chantier au vu des mesures faites ...le 5 février, alors que le chantier était arrêté depuis le 3 février ! De même, d'autres mesures et une visite de «*spécialistes*» de l'équipement accompagnés du maire a permis, sur la foi d'un diagnostic visuel, d'affirmer qu'il n'y avait pas d'amiante sur le chantier (précisons tout de même que les fibres incriminées ont un diamètre inférieur à 5µm).

des démarches ont été faites par des parents d'élèves auprès de leurs assurances pour les prévenir de ce qui se passe ici et assurer un éventuel dédommagement en cas d'ennuis de santé.

•• **18/03/96**, pleine page dans l'édition du lundi des DNA qui fait le point sur l'amiante et ses dangers. Les craintes formulées intuitivement ces dernières semaines se trouvent confirmées.

•• **20/03/96**, conseil municipal à Wissembourg. Quinze questions sont posées en fin de séance par Serge Bordier qui s'attire la colère incompréhensible du maire qui déclare que le sujet est définitivement clos, sans même avoir été ouvert. Lors du précédent conseil, la discussion a déjà été impossible, bien qu'elle ait été engagée par le maire lui-même.

Questions ... suite de la page 1

6. Dans ce même rapport, comment se fait-il qu'on lise page 2 que l'entreprise Haar & Fils a effectué une démolition sans soins, etc. Etes-vous d'accord avec cette conclusion ?

7. Quels ont été les contrôles effectués par la municipalité pour faire respecter l'application du cahier des charges signé par l'entreprise ?

8. Pourquoi avoir attendu le 09/02/96 pour rencontrer les parents d'élèves et les riverains, inquiets alors que les travaux avaient démarré le 24/01/96 ?

9. Pourquoi ne pas avoir répondu aux courriers des parents d'élèves envoyés les 25 et 26/01/96, non seulement courriers de particuliers, mais aussi ceux de deux présidents d'associations de parents d'élèves ?

10. Pourquoi les adjoints responsables de ce dossier (le vice-président de la commission d'adjudication et adjoint technique d'une part et les responsables de la jeunesse et surtout de la petite enfance d'autre part) ne sont-ils pas intervenus pour rassurer parents d'élèves et riverains ? Est-ce parce qu'ils n'étaient pas d'accord ?

11. Lors de la réunion avec les parents

d'élèves le 09/02/96, vous avez précisé que l'entreprise respectait les consignes données par la mairie d'éviter les nuisances à l'entrée et à la sortie des enfants par réduction ou arrêt momentané des travaux et que riverains et enseignants avaient été avertis. Etiez-vous présent, ou un membre de la municipalité ou du service technique aux heures d'entrées / sorties des enfants, du 25/01/96 au 03/02/96 ? comment expliquez-vous que bon nombre de riverains aient contesté votre déclaration et vos écrits ce 09/02/96 ?

12. Etes-vous d'accord avec les positions étranges du secrétaire général de la mairie, largement répercutées dans la presse, qui le 02/02/96 déclarait que ce lycée n'est pas à proprement parler de type Pailleron alors que le cahier des charges, chiadé selon votre propre expression, mentionne que les travaux concernent deux bâtiments de type Pailleron ? Laquelle de ces deux déclarations est la plus exacte, celle du cahier des charges, ou celle du secrétaire de mairie ? Mais ce qui est plus grave, dans les DNA du 13/03/96, suite aux prises d'échantillons d'air effectués durant la période 05/02/96 - 09/02/96 par l'AINF, le même secrétaire général de mairie affirme que des prélèvements

ont été effectués lors du chargement des matériaux de démolition sur des camions bennes. L'empoussièrement était alors comparable à celui que l'on constatait lors des travaux proprement dits. Sachant que les travaux étaient arrêtés depuis le 03/02/96 sur injonction de Madame le Sous-Préfet, s'agit-il d'une véritable information ? Si oui, comment s'est-on permis d'aller à l'encontre des ordres de la sous-préfecture qui avait demandé et obtenu l'arrêt des travaux ?

13. Sachant que le risque zéro n'existe pas, pouvez-vous dire, Monsieur le Maire, ce que nos enfants ont avalé du 24/01/96 au 03/02/96 ?

14. Avez-vous dans cette affaire pris toutes les précautions nécessaires pour assurer la santé publique dont vous êtes responsable en tant que premier magistrat ? Quels ont été les moyens mis en œuvre pour assumer cette responsabilité ?

15. Savez-vous que le conseil général subventionne les travaux de démolition des bâtiments contenant de l'amiante ? Pourquoi n'avez-vous pas fait de demande ?

Serge Bordier
Conseiller municipal
«écologiste, démocrate et solidaire»

Conseil municipal

Ambiance de fête ce mercredi 20 mars au soir, salle Jean-Monnet, à la mairie. Le conseil municipal était réuni sous la présidence du maire pour débattre du budget de la ville. Cette réunion faisait suite à celle tenue il y a quelques jours quand les orientations budgétaires étaient encore en discussion. Tout fut finalement voté dans une certaine et rassurante indifférence, puis vinrent les multiples subventions et taxes nouvelles (grands et petits cirques, recherches généalogiques, etc.).

On passa trop vite sur les différents chapitres, les maîtres de l'ordre du jour préférant que les débats s'éternisent. En vain, malgré quelques rajouts de dernière minute, il fallut passer au point divers, les 15 questions sur la démolition du LEP.

Après une ultime manœuvre de déstabilisation (Serge Bordier pensait que le maire lui répondrait au fur et à mesure) «*mais continuez, Monsieur Bordier, je répondrai globalement, mais parlez plus fort car l'acoustique n'est pas très bonne*», les mines se firent plus renfrognées. On assista une première : le maire et son 1^{er} adjoint qui ont l'habitude de deviser à voix haute pendant chacune des interventions des autres conseillers, étaient muets, comme s'ils percevaient la gravité de l'heure et qu'un événement se produisait dans la salle. C'est dans un silence plombé que la longue litanie des questions a été offerte au conseil et aux six personnes du public. Ceux qui pensaient que l'occasion était donnée de mettre un terme à la polémique par une ouverture générale du dossier en auront été pour leurs frais. Seules les réponses connues et habituelles ont été servies (*cette affaire a fait du tort à la ville, ..., il faut mettre fin à la psychose, ..., nous avons fait tout ce qu'il fallait faire, ...*) ponctuées d'un solennel «*je considère l'affaire comme définitivement close !*», fermez le ban.

Tenant sa chance, Bernard Weigel demanda la parole, et l'obtint, à sa grande surprise manifestement. Rebondissant sur l'intervention de son collègue et néanmoins concurrent de l'opposition, il a développé une argumentation où l'évidence le disputait au bon sens :

- Le refus de répondre aux questions posées traduit un trouble de la mairie face à une situation qu'elle a contribué elle-même à créer. Au lieu de mettre le dossier sur la table et d'en-

gager avec la municipalité (c'est à dire l'ensemble des conseillers municipaux et la maire, ndlr) un dialogue prenant en compte l'ensemble des paramètres (santé, finances, information), c'est la stratégie du secret qui a prévalu.

- Il est injuste de reprocher aux conseillers d'opposition et aux parents d'élèves d'avoir jeté de l'huile sur le feu ou d'entretenir la psychose. Par exemple, vous n'avez fourni aucune réponse à un courrier des parents d'élèves dès que la présence d'amiante a été révélée, trouvant pas ailleurs le temps de m'adresser un courrier pour une affaire personnelle vous paraissant infiniment plus sérieuse...

- Votre attitude est paradoxale : vous connaissiez la présence d'amiante dans l'ancien LEP avant le début des travaux de démolition et vous produisez aujourd'hui des résultats d'analyses attestant qu'il n'y en a pas dans l'école maternelle.

- Vous avez promis, dans votre bureau, aux élus de la minorité, «Relève» et «écologistes, démocrates & solidaires», la réunion d'une séance extraordinaire du conseil municipal consacrée à l'amiante. Et c'est vous ensuite qui avez refusé, malgré nos demandes répétées, de tenir votre parole, tout comme vous voulez ce jour clore un débat que vous n'avez pas accepté d'ouvrir.

- La semaine dernière, ici même, vous avez abordé le sujet au cours de la séance précédente pour nous accuser d'être à l'origine de dépenses supplémentaires (100 000 francs pour les analyses d'air) et quand nous avons voulu répondre à vos accusations, vous nous avez dit que ce n'était ni le jour ni le moment puisque le débat portait sur les orientations budgétaires !

- Chacun peut comprendre les enjeux financiers. Tous les membres de ce conseil sont supposés responsables et raisonnables. Tout le monde doit être associé à un débat franc, sans exclusion, afin de respecter la loi, et même et surtout les impératifs sanitaires.

En guise de réponse à l'intervention de Monsieur Weigel, le public a été invité à quitter la salle du conseil municipal qui délibérait alors à huis-clos. Et avec ça, le sujet était pour la seconde fois définitivement clos...

et les parents d'élèves

Les initiatives municipales auront eu une conséquence inattendue : le nombre impressionnant de lettres envoyées aux diverses autorités aura permis dans une certaine mesure la résorption d'une partie du déficit de l'administration des Postes !

- D'abord, ces lettres envoyées à la mairie dès le déclenchement des «travaux» (le 25/01/96) dans lesquelles associations de parents d'élèves et particuliers demandaient que les autorités leur fournissent les explications auxquelles ils avaient droit. Poussant l'économie jusqu'au bout, la mairie n'a envoyé aucune réponse, ni même le moindre accusé de réception. Pour être juste, il faut mentionner les papiers distribués le 09/02/96 et début mars «le dossier» qui apportait des «précisions» souvent absconses en mélangeant dates, termes, services et lieux ;
- Ensuite, les démarches auprès de la sous-préfecture, les diverses administrations et les compagnies d'assurance pour que des traces soient laissées dans des dossiers au cas où des indemnisations devraient être demandées ;
- Enfin, la dernière correspondance des associations dans laquelle elles remercient la mairie d'avoir été destinataires du dossier compte-rendu de l'examen technique. La technicité de ce document en rend la lecture cependant un peu ardue, certaines affirmations ou constatations étant de surcroît sujettes à interprétation, voire à des doutes ; signalons que des parents d'élèves ont également, et à titre personnel, fait part de la perplexité dans laquelle les correspondances de la mairie les a plongés.

**POUR AIDER FINANCIÈREMENT
"PUMPERNICKEL", ÉCRIVEZ-
LUI, 26, RUE DES ROSEAUX
ALTENSTADT 67160
WISSEMBOURG**

les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs sans engager celle de "Pumpnickel"